

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification simplifiée n°1 du PLU de Rancé dans l'Ain

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	La procédure de modification simplifiée n°1 ne porte pas atteinte au PADD du PLU approuvé et il n'y aura pas de débat sur le PADD
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	La consultation des personnes publiques associées est prévue au cours du mois de Mars 2022.

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Fabien BIHLER, Maire de Rancé
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Rancé 88, Place de la Mairie 01390 RANCE Tel : 04 78 00 81 35 mairie.rance.01@adeli.biz.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p><i>SCOT Val de Saône Dombes qui a été approuvé en juillet 2006. Il a fait l'objet de plusieurs modifications : une modification approuvée le 10 février 2010 et la seconde approuvée le 28 mars 2013.</i> <i>La révision du SCOT a été prescrite par délibération du 2 juillet 2014. Le SCOT révisé a été approuvé le 20 février 2020.</i></p>
------------	------------	--

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p><i>Le Plan Local d'Urbanisme de Rancé a été approuvé 9 mai 2019. Il n'a fait l'objet d'aucune procédure d'évolution à ce jour.</i></p> <p><i>L'élaboration du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2019.</i></p>
------------	------------	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Au recensement Insee 2018, la commune compte 726 habitants			
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	La superficie de la commune est d'environ 959 hectares			
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<p><i>Les évolutions du PLU vont concerner :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'identification de trois changements de destination supplémentaires,</i> - <i>La diminution des reculs d'implantation par rapport à l'alignement avec la possibilité d'implantation plus souple pour de petites annexes à l'alignement et en limite séparative,</i> - <i>La reprise de l'aspect des clôtures de manière que les haies végétales soient réalisées à l'intérieur des parcelles en doublement de la clôture et non l'inverse.</i> 			
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>		ha	%	Modification simplifiée n°1
	Zones urbaines U	34,62	3,6	inchangé
	UA	1,54	0,2	inchangé
	UB	13,21	1,3	inchangé
	UH	16,83	1,8	inchangé
	UL	3,04	0,3	inchangé
	ZONES À URBANISER AU	2,95	0,3	inchangé
	1AUL	1,25	0,1	inchangé
	1AUB	1,7	0,2	inchangé
	ZONE AGRICOLE A	688,97	71,9	inchangé
	A	10,96	1,1	inchangé
	Ae	236,92	24,7	inchangé
	Aa	440,79	46	inchangé
	Ai	0,3	0	inchangé
	ZONE NATURELLE N	232	24,2	inchangé
N	116,06	12,1	inchangé	
Ne	115,94	12,1	inchangé	
TOTAL	958,55	100		

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de 2019 sont les suivantes :

1 - Une commune appelée à conserver son caractère agricole

1.1 : un milieu agricole qui doit garder sa vocation

1.1.1 L'agriculture, une activité économique à préserver

Il s'agit de préserver le foncier et les sites d'exploitation de la commune

1.1.2 Recentrer l'urbanisation pour agir en faveur de la préservation des espaces agricoles

Les secteurs de densification et les opérations nouvelles sont centrés sur le bourg de Rancé.

1.2 : une agriculture respectueuse de l'environnement

1.2.1. Concilier développement agricole et préservation de l'environnement

Les fonctionnalités écologiques du territoire ont été préservées sur l'ensemble du territoire, y compris au sein de l'espace agricole. La trame bleue fait l'objet d'une traduction concrète en traversée du territoire communal.

1.2.2 Réduire la vulnérabilité aux risques

Il s'agit de tenir compte des risques naturels et technologiques en n'exposant pas les personnes et les biens par une localisation inappropriée.

1.3 : un développement économique porté essentiellement par l'agriculture

1.3.1 Des activités artisanales, commerciales et de services appelées à rester limitées

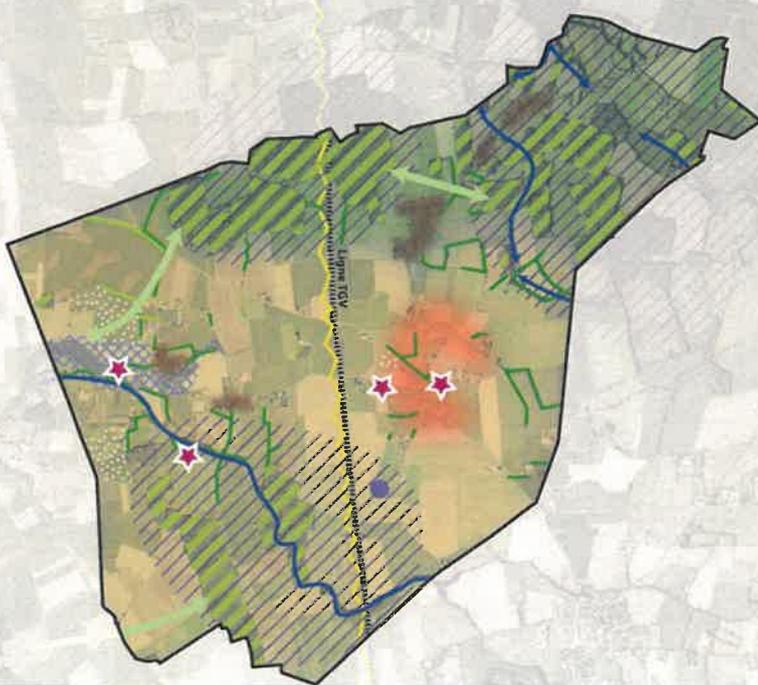
L'implantation de nouvelles activités a été recentrée sur le bourg, en cohérence avec les secteurs destinés à accueillir une nouvelle urbanisation et pour assurer une diversité des fonctions.

1.3.2 Une activité touristique à encourager par la préservation d'itinéraires de randonnée attractifs

Le réseau de cheminements existants doit être préservé dans le PLU, de même que le patrimoine caractéristique de la commune.

Axe 1 : Une commune appelée à conserver son caractère agricole

	Préserver le milieu agricole		Agir contre le risque de ruissellement
	Conserver le caractère naturel du Nord de la commune		Corridor aquatique et humide à maintenir
	Recentrer l'urbanisation sur le Bourg		Corridor terrestre à maintenir
	Permettre l'évolution des principaux hameaux, sans extension, en comblement des dents creuses		Réseau de haies à protéger
	Secteur d'intérêt écologique à préserver		Haie ou bande enherbée à aménager
	Préserver les boisements		Station d'épuration à réhabiliter en priorité
	Couvre-sol permanent à aménager (protection vis-à-vis des ruissellements)		Protéger les éléments patrimoniaux
			Doublement de la LGV à permettre



2 Un développement privilégié sur le bourg

2.1 : une évolution de l'urbanisation organisée en cohérence avec le fonctionnement actuel du bourg

2.1.1 Un développement de l'urbanisation progressif et adapté aux équipements communaux

La production envisagée est de l'ordre de 3 à 4 logements/an, conduisant potentiellement à une population d'environ 790 habitants à l'horizon 2028.

2.1.2 Une préservation des secteurs présentant des enjeux agricoles forts

Le développement de l'urbanisation appelé à se produire sur le bourg se fera sur des secteurs éloignés des exploitations agricoles existantes.

2.2 : une diversification de la production de logements favorable au parcours résidentiel des ménages

2.2.1 Une production de logements sociaux projetée pour favoriser l'installation des jeunes ménages et le maintien des personnes vieillissantes sur la commune

La commune souhaite que 20% de la production neuve de logements soient des logements sociaux

2.2.2 : Diversifier la typologie bâtie pour améliorer la consommation foncière

La commune désire une diversification du parc de logement pour limiter la consommation foncière. Cet objectif se traduit par de nouvelles formes d'habitat de type logements groupés, logements intermédiaires voire petit collectif. Globalement l'offre nouvelle de logements ne pourra intégrer au maximum que 60% de logements individuels.

2.3 : Travailler au maintien et à l'amélioration du cadre de vie des habitants

2.3.1 S'inscrire dans une politique à long terme de développement du transport collectif à l'échelle intercommunale

La commune aspire à favoriser les connexions piétonnières entre les différents quartiers qui composent le bourg, en particulier entre le Nord et le Sud du bourg, et de concilier l'usage agricole et l'usage piétonnier.

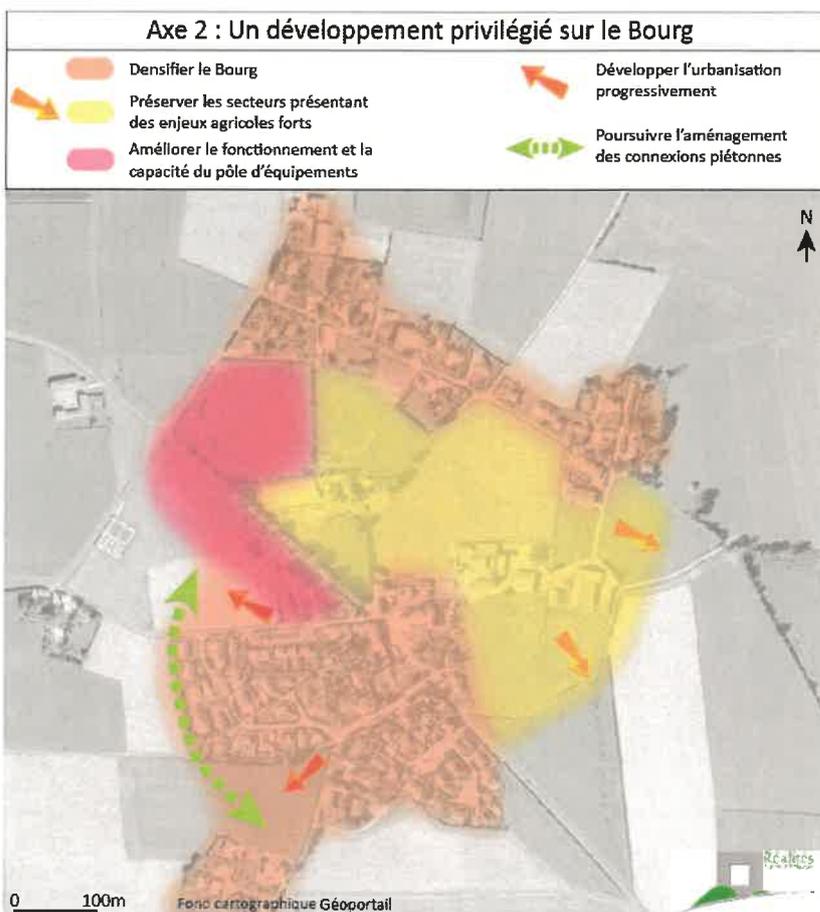
2.3.2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants

la commune désire prévoir le foncier nécessaire à l'amélioration :

- Du fonctionnement des équipements existants ;
- Du niveau d'équipement communal ;
- De la capacité de stationnement présentant régulièrement une capacité insuffisante ;
- Des liaisons courtes et sécurisées en direction des équipements.

2.3.3 Un développement modéré mais de haute qualité

Le développement résidentiel sera modéré et structuré, en privilégiant un épaississement du bourg. Ce développement futur sera associé à des exigences environnementales et paysagères fortes afin de limiter d'une part les impacts négatifs sur l'environnement et d'autre part, assurer une bonne intégration des nouveaux logements.



La modification simplifiée n°1 du PLU ne porte pas atteinte aux orientations du PADD.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	
<p>Par exemple : de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?</p> <p><i>La modification simplifiée n°1 a pour objectif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification de trois changements de destination d'anciens bâtiments agricoles ; - L'adaptation des règles d'implantation des constructions le long des voies et l'assouplissement des règles d'implantation en général pour les petites annexes ; - La composition des clôtures. 	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
		<p><i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i></p>
Oui	Non	<p><i>Il ne s'agit pas d'une UTN</i></p>

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
<p>Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.</i> <i>La procédure ne sera soumise à aucune procédure ou consultation autre que celles liées à la procédure classique de modification simplifiée.</i></p>
<p>Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i> <i>La procédure sera soumise à mise à disposition de la population.</i></p>

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
<p>Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>La commune n'est pas située en zone de montagne</i></p>
<p>Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>La commune n'est pas concernée par la loi Littoral</i></p>
<p>Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>La commune est concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse</i></p>
<p>Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>La commune fait partie de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée</i></p>

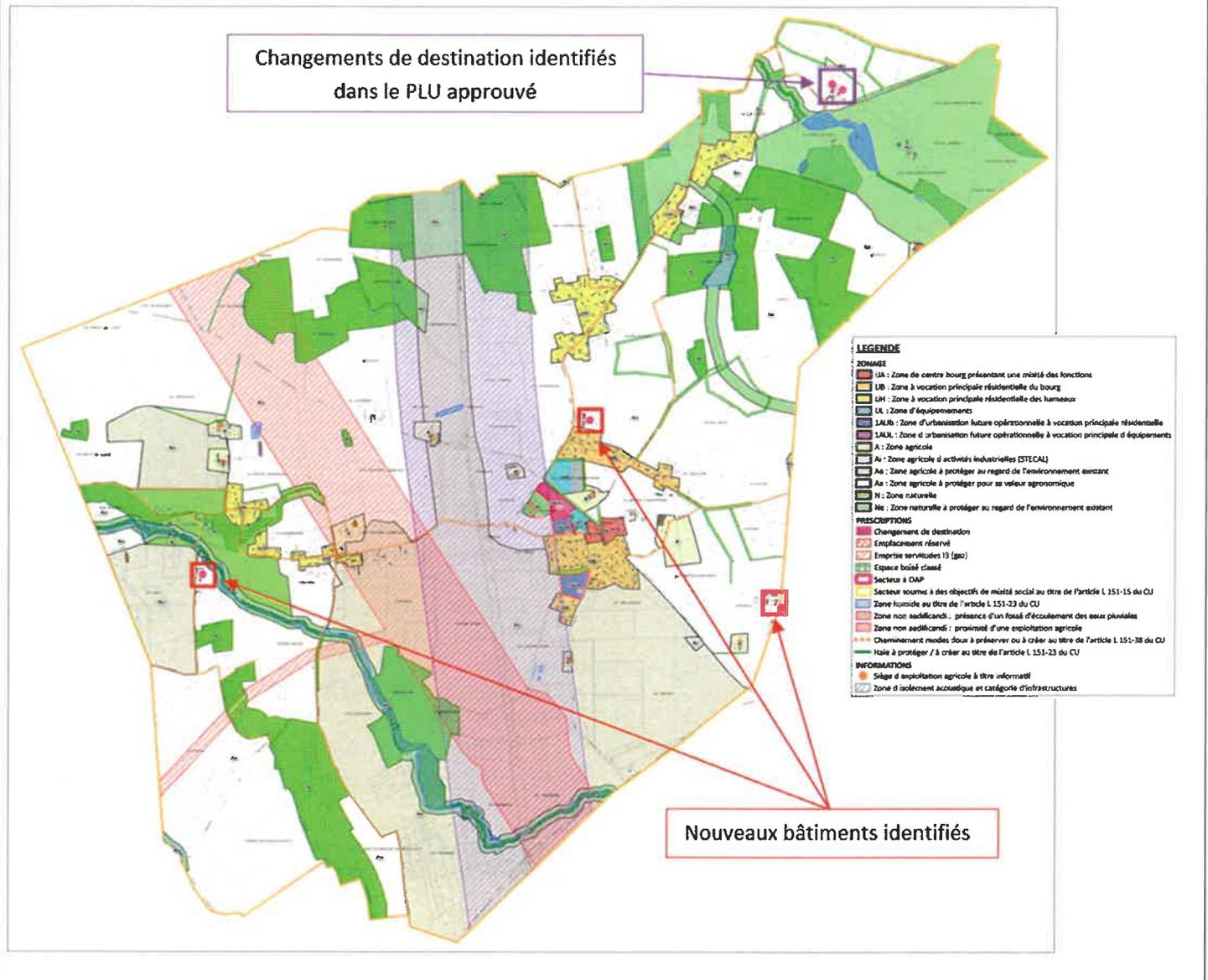
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

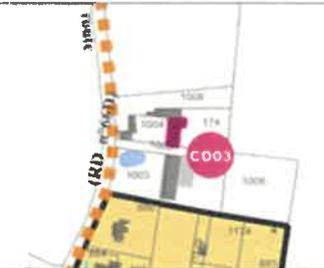
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La procédure de modification simplifiée n°1 ne porte pas sur un secteur précis.

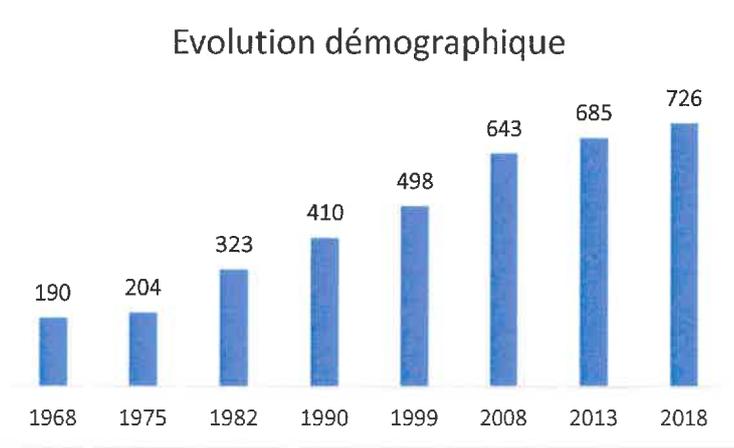
Les trois changements de destination sont sur des secteurs déjà construits et accueillant des groupes d'habitations.

Les autres modifications concernent le règlement (implantation des constructions le long des voies, implantation des petites annexes et aspect des clôtures).



<p>3 Les Gaillardes</p>		
<p>4 Ligneux</p>		
<p>5 Le Crêt</p>		

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<p>4.1 Présentation de votre projet</p>																			
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Commune de centralité urbaine ● Commune péri-urbaine de première couronne ● Commune péri-urbaine éloignée ● Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain ● Pôle rural ou contre-bourg dans un espace rural ● Commune rurale ● Autre : (précisez) 																		
<p>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</p>																			
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p><i>La commune a connu une croissance démographique forte jusqu'en 2008 en raison de sa proximité avec la vallée de la Saône. Depuis la croissance se poursuit à un rythme moindre.</i></p> <p><i>Le solde naturel se maintient positivement et le solde migratoire connaît des variations essentiellement dues à la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble, ce qui explique des variations parfois significatives.</i></p> <div data-bbox="735 1615 1501 2063"> <p style="text-align: center;">Evolution démographique</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1968</td> <td>190</td> </tr> <tr> <td>1975</td> <td>204</td> </tr> <tr> <td>1982</td> <td>323</td> </tr> <tr> <td>1990</td> <td>410</td> </tr> <tr> <td>1999</td> <td>498</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>643</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>685</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>726</td> </tr> </tbody> </table> </div>	Année	Population	1968	190	1975	204	1982	323	1990	410	1999	498	2008	643	2013	685	2018	726
Année	Population																		
1968	190																		
1975	204																		
1982	323																		
1990	410																		
1999	498																		
2008	643																		
2013	685																		
2018	726																		

	<p>Pour l'année 2018, la population est de 726 habitants.</p> <p>La procédure de modification simplifiée permettra la création de 3 nouveaux logements par changement de destination.</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</p> <p>La modification simplifiée du PLU reste dans le cadre du projet de territoire en termes d'accueil de population. Les zones constructibles n'ont pas été modifiées. Les évolutions des règles d'implantation des constructions le long des voies n'affectent pas les possibilités de constructions dans la mesure où cela concerne très peu de linéaire de zone urbaine.</p> <p>Trois changements de destination supplémentaires sont identifiés ce qui représente un potentiel de 3 ménages de plus par rapport au zonage initial. Il est important de préciser que sur les deux changements de destination initialement identifiés un seul a été réalisé.</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>Le taux de logements vacants est historiquement bas sur la commune de Rancé. Au recensement de 2018 il s'établit à 6 logements soit un taux de 2,5% du parc de logements.</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</p> <p>Concernant les changements de destination, il n'est pas appliqué de taux de rétention cependant, sur les deux bâtiments identifiés dans le PLU initial un seul a été transformé en logement.</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>Aucune zone ne sera ouverte à l'urbanisation dans le cadre de la modification simplifiée</p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	/
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p>	
<p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	
<p>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</p>	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	/
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</p> <p>/</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p>Il n'existe pas de zones d'activités communales</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p>Il n'existe pas de zones d'activités intercommunales sur la commune de Rancé</p>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette</p>	/

surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?
Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

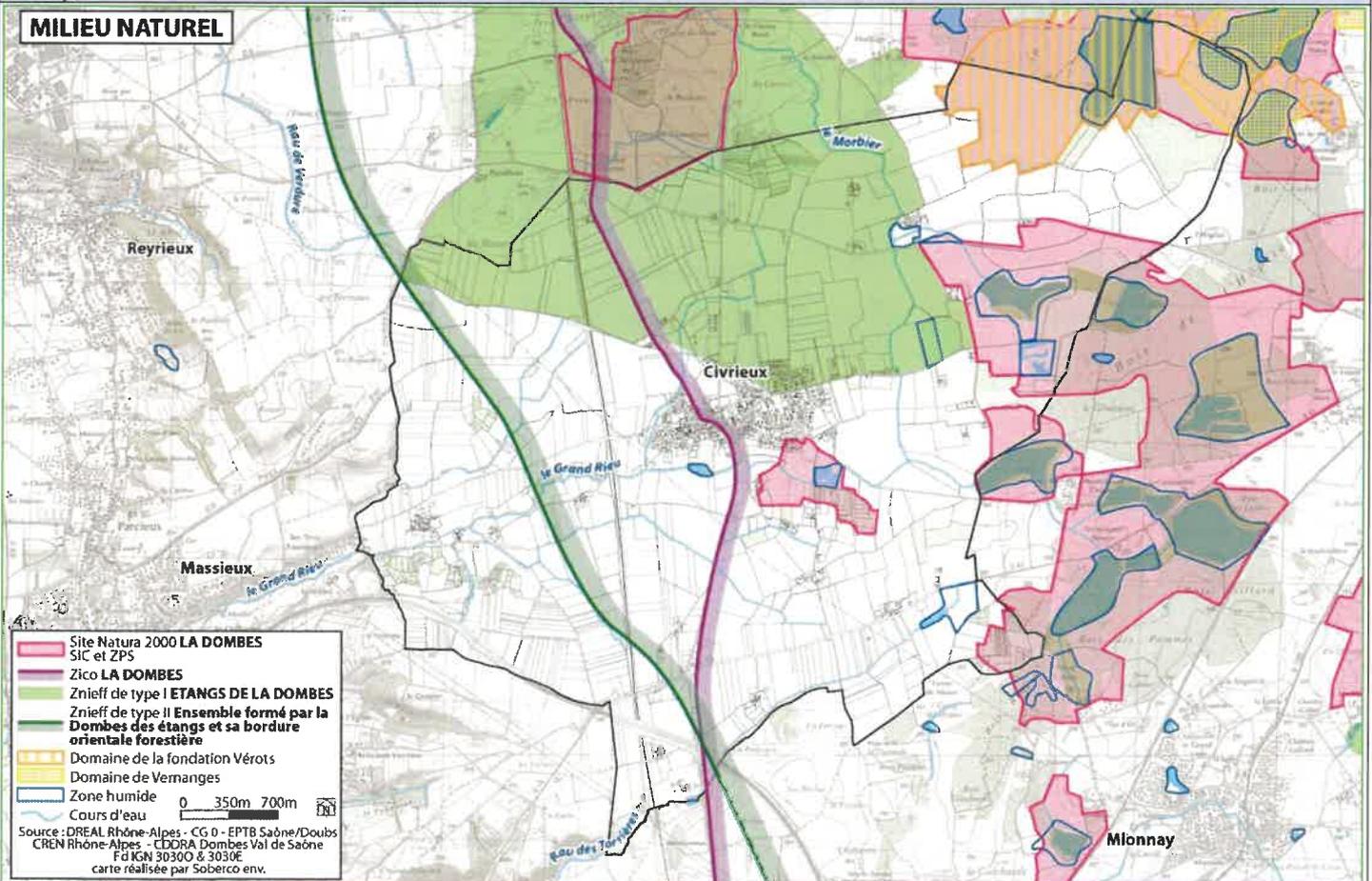
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</i> <i>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> <i>La commune de Rancé est concernée par deux sites Natura 2000 :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La Zone Spéciale de Conservation « La Dombes » inscrite au réseau Natura 2000 par arrêté du 17 octobre 2008 (NOR : DEVN0815104A). Cette ZSC intègre l'ensemble des étangs de la Dombes et leurs abords (périmètre de 200 m autour de chaque étang excluant les zones urbanisées ou urbanisables et pondéré en fonction des éléments fixes du paysage) soit une superficie totale de 47 656 ha sur 65 communes. Ce site couvre 7% de la commune de Rancé soit 67,5 ha. Un Document d'Objectifs (Docob) a été élaboré entre 2002 et</i>

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p>2004 ; l'animation est assurée par la Chambre d'Agriculture de l'Ain et l'ONCFS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Zone de Protection Spéciale « La Dombes » inscrite au réseau Natura 2000 par arrêté du 12 avril 2006 (NOR : DEVN0650250A). Cette zone de protection spéciale reprend le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation « La Dombes ». Le Document d'Objectifs (Docob) de cette zone Natura 2000 n'est pas encore réalisé. <p>La ZSC compte 3 habitats d'intérêt communautaire liés aux étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (Code Corine Biotope 3130) • Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (Code Corine Biotope 3140) • Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (Code Corine Biotope 3150) <p>La ZSC accueille 5 espèces de l'annexe II de la directive Habitat : le murin à oreilles échancrées, le triton crêté, la leu-corrhine à gros thorax, le flûteau nageant (aussi dénommé Marsilée à quatre feuilles, Flûteau à feuilles de Parnassie) et la bouvière dont aucune n'a été identifiée sur la commune de Rancé (base de données communale www.faune-ain.org). La ZPS accueille 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Parmi ces 16 espèces, seules 2 d'entre-elles ont été identifiées sur la commune de Rancé (cf. tableau suivant). Néanmoins, l'absence d'identification d'espèces d'intérêt communautaire dans la bibliographie ne peut pas permettre de conclure à leur présence ou leur absence. En effet, la proximité d'étangs et la typologie de milieux présents sur la commune sont favorables à l'accueil de ces espèces (et notamment des oiseaux d'eau).</p> <p>La modification simplifiée n°1 n'a pas d'incidences sur les sites Natura 2000. Elle porte sur des éléments mineurs au sein des zones urbaines ou permet l'utilisation de constructions existantes et localisées en dehors des secteurs à enjeux de biodiversité.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II "Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière ». D'une superficie totale de 98 093 hectares, cette ZNIEFF couvre 98,5% du territoire communal soit 938 ha.

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ La ZNIEFF de type 1 « Etangs de la Dombes ». Cette ZNIEFF de type 1 couvre 21% du territoire communal soit 200 ha. ▪ La Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux « La Dombes ». D'une superficie totale de 47 656 hectares, cette ZICO couvre 73% du territoire communal soit 695ha.
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>La commune est concernée par le recensement des zones humides du Département de l'Ain.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	<p>Le Morbier n'est classé en liste 1 qu'en aval sur la commune de Toussieux.</p>

Complétez si nécessaire



4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui

Non

Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?

Le PLU approuvé en 2019 a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le rapport de présentation initial du PLU intégrant l'évaluation environnementale est joint en annexe.

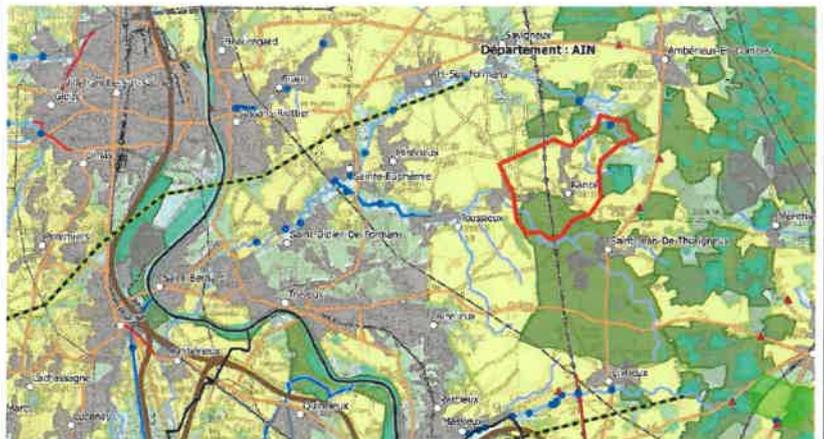
Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Le SRADDET a été approuvé, remplaçant le SRCE. La cartographie du SRADDET reprends les enjeux déjà définis dans le SRCE.

La commune de Rancé est un territoire essentiellement agricole, comportant des espaces à enjeux de biodiversité.

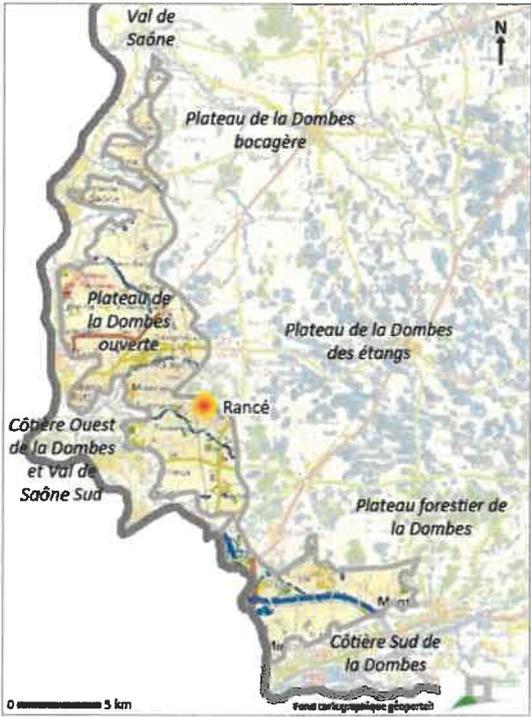
Le SRADDET identifie, sur le territoire de la commune de Rancé, deux réservoirs de biodiversité correspondant au secteur Natura 2000 au Nord-Est de la commune et à la ZNIEFF d type 1 des Etangs de la Dombes.

Le réseau de transport viaire et ferré représente des obstacles aux continuités écologiques.



Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.datarar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	<p><i>L'atlas des paysages de l'Ain mentionne le plateau de la Dombes en tant qu'espace échancre par quelques cours d'eau et presque exclusivement occupé par une agriculture de maïs et céréales. Le développement des infrastructures de transport agit en faveur d'une pression urbaine.</i></p> <p><i>Il n'y a cependant pas de prescriptions relatives à la protection du paysage.</i></p> 
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

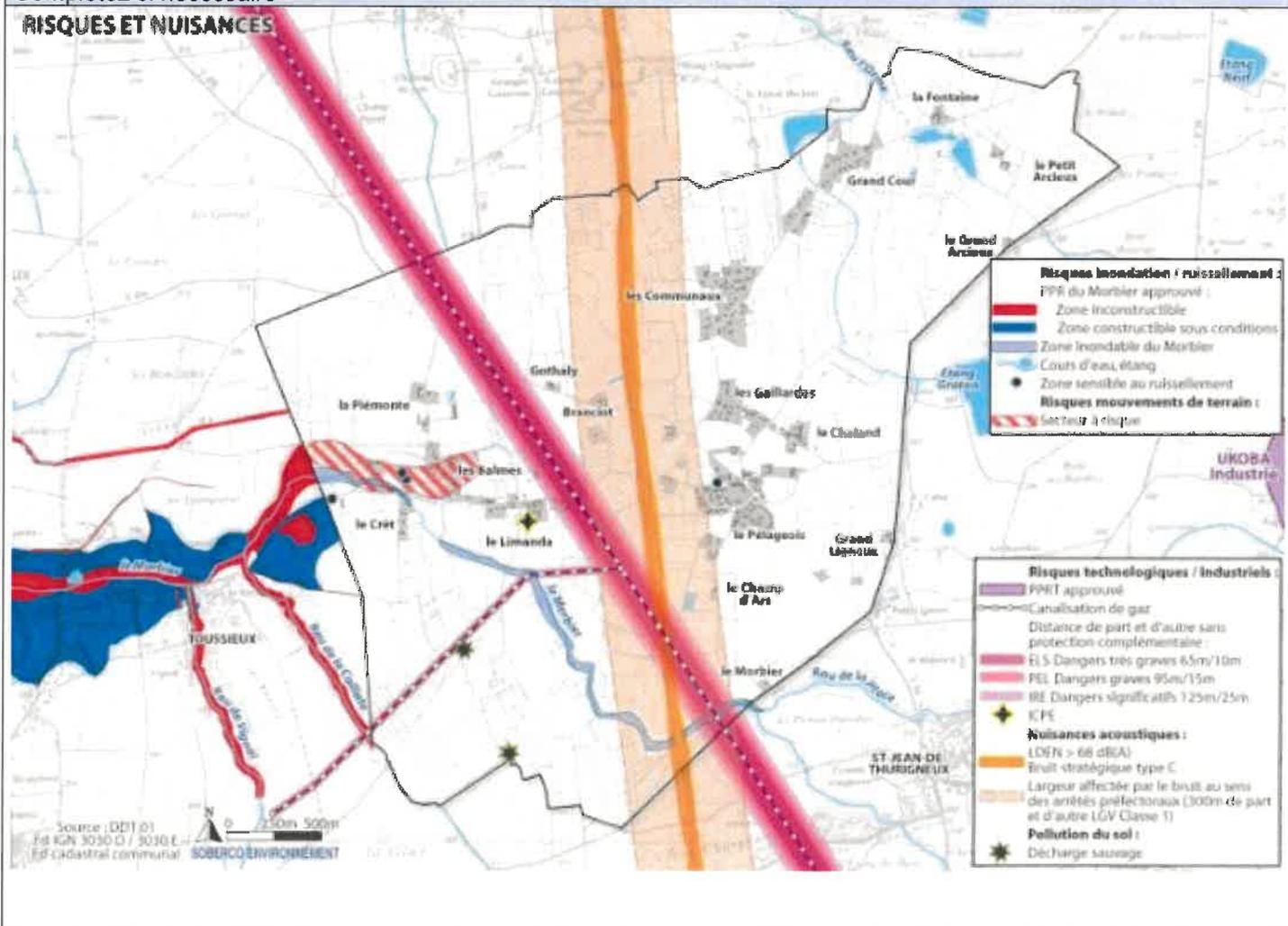
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	La commune n'accueille aucun captage d'eau potable
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?		X	<p>Les ressources en eau potable qui alimentent la commune disposent d'une capacité de production suffisante pour répondre au développement urbain à l'horizon 2028.</p> <p>La production et l'adduction de l'eau potable qui alimente la commune sont assurées par le Syndicat des eaux Bresse Dombes Saône depuis le 1er janvier 2019. L'exploitation des infrastructures est déléguée par un contrat d'affermage à Suez Environnement qui assure les interventions techniques, le suivi de la qualité de l'eau, la relève et la facturation.</p> <p>La commune est alimentée en eau potable par les trois puits situés dans la nappe phréatique de la Saône et qui va ensuite au château d'eau de Rancé d'une capacité de 2000 m3 qui alimente le territoire gravitairement.</p> <p>En 2017, 163 prélèvements ont été réalisés. Aucun n'a été non conforme. Les analyses sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques affichent un taux de conformité de 100 %.</p>
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		X	<p>Le réseau de collecte des eaux usées dessert la quasi intégralité des secteurs construits de la commune (91 % de la population est raccordée). Il est intégralement constitué d'un réseau séparatif. Le traitement des eaux usées de la commune est assuré par trois stations d'épuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le réseau du centre-bourg (ou du Chef-Lieu) est doté d'un lagunage naturel en place depuis janvier 1994. Cet équipement présentait une capacité nominale de 200 EH et était en situation de surcharge organique (150%). Une augmentation des capacités de traitement a été réalisée via la réhabilitation de la station existante en 2020. D'une capacité nominale de 450 EH cet ouvrage de traitement par filtres plantés de roseaux permettra de poursuivre le développement du Bourg. Le rejet des eaux traitées se fait dans un fossé du bassin versant du Morbier. ▪ Le réseau du Limanda est doté d'un lit bactérien d'une capacité nominale de 250 EH dont les eaux traitées sont rejetées dans le Morbier. En service depuis janvier 1998, il présente une capacité résiduelle importante. ▪ Le réseau des Communaux est lui aussi doté d'un lit bactérien d'une capacité nominale de 250 EH dont les eaux traitées sont rejetées dans le bief de la Pierre, un petit affluent du ruisseau de l'Orme. En service depuis janvier 1998, il présente une capacité résiduelle importante. <p>Pour ces deux dernières stations, des études ont permis de réaliser des travaux d'amélioration de l'ouvrage.</p>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		X	<p>La commune ne possède pas de schéma directeur général de gestion des eaux pluviales.</p> <p>Le règlement du PLU impose de gérer les eaux pluviales en priorité par infiltration. Il est également demandé de limiter l'imperméabilisation des parcelles.</p>
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		X	<p><i>Aucun site pollué n'est recensé sur la commune par la base de données BASOL</i></p>
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>	X		<p><i>Deux sites par la base de données BASIAS aujourd'hui non actifs.</i></p> 
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		X	<p><i>Il n'y a pas de carrière, ni de projet de création de carrière</i></p>
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>		X	<p><i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i></p> <p><i>La commune est concernée par un certain nombre de risques et aléas :</i></p> <p>Le risque d'exposition au plomb <i>Par arrêté préfectoral du 2 mai 2001, l'ensemble du département de l'Ain est classé comme zone à risque d'exposition au plomb.</i></p> <p>Le risque de retrait-gonflement des argiles et mouvement/glissement de terrain <i>Le risque retrait-gonflement argileux sur la commune de Rancé est considéré comme faible.</i> <i>Le territoire a connu des mouvements de terrains par le passé liés à des épisodes pluvieux et ayant entraînés des coulées de boues</i></p> 

			<p>Le risque sismique Rancé est classé en zone 2 de sismicité faible</p> <p>Transport de matières dangereuses La commune est traversée par des canalisations de gaz. Ces canalisations font l'objet d'une servitude d'utilité publique et de périmètre de sécurité.</p>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		<p>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</p> <p>Rancé est concerné par les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport (ligne LGV). La zone affectée est en limite Est du bourg</p>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014.

Complétez si nécessaire



4.9 Air, énergie, climat			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>			<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p><i>La compétence déplacement relève de la Communauté de</i></p>

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	X		<p><i>communes Dombes Saône Vallée.</i></p> <p>Transport à la demande Saônibus <i>La commune est desservie la ligne C de Trévoux à la gare de saint André de Corcy</i></p> <p>Transport scolaire <i>Un service de ramassage scolaire est assuré pour les élèves se rendant au collège de Reyrieux. Il en est de même pour les élèves du lycée de Trévoux.</i></p>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>	X		<p><i>Le Schéma Régional Climat–Air–Énergie (SRCAE) de Rhône-Alpes, approuvé en 2014, et définit des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050.</i></p> <p><i>La communauté de communes Dombes Saône Vallée va prochainement adopter son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Certaines actions qui vont concerner les PLU. Certaines fiches-actions prévues sont un lien direct avec les actions d'urbanisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer l'usage du vélo notamment à assistance électrique</i> - <i>Favoriser le covoiturage</i> - <i>Limiter les déplacements</i> - <i>Avoir des bâtiments publics exemplaires en termes de conception et de fonctionnement</i> - <i>Impulser une dynamique d'usage de matériaux biosourcés</i> - <i>Développer et maintenir les puits de carbone</i> - <i>Développer et maintenir les espaces naturels pour un territoire résilient et vivant</i> - <i>Développer une filière autour des haies</i> - <i>Œuvrer pour un urbanisme écologique et adapté à la chaleur</i> - <i>Gestion durable de la ressource en eau</i> <p><i>La modification simplifiée, en ce qu'elle modifie des implantations et l'aspect des clôtures n'a que très peu d'effet sur les orientations du PCAET. L'assouplissement des implantations sur les parcelles va cependant permettre d'optimiser le foncier déjà bâti. De même la réutilisation de bâtiments existants, pour autoriser la création de logements, s'inscrit dans une logique d'économie du foncier agricole et naturelle.</i></p>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 24 Février 2022

Lieu : Rancé

NOM PRENOM

BIHLER Fabien, Maire

SIGNATURE



Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau d'études REALITES 34, rue Georges Plasse 42300 ROANNE Tel : 04.77.67.83.06 Mme Véronique PIEGTS veronique.piegts@realites-be.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie de Rancé 88 Rue de la Mairie 01390 RANCE Tel : 04 74 00 81 35 mairie.rance.01@adeli.biz

